

Formation : Un master Énergies marines en Bretagne

La Conférence des grandes Écoles vient de valider la création à Brest d'un mastère spécialisé dans les Énergies marines renouvelables, un dossier déposé par l'Ensieta, l'École navale et Télécom Bretagne.

Pour en savoir plus : www.ensieta.fr

REACH : dernière ligne droite avant l'échéance d'enregistrement :

Chantal Jouanno a lancé le 15 février, avec l'UIC, un plan de formation et d'accompagnement individualisé pour aider notamment les PME en retard, à respecter l'échéance du 30 novembre pour enregistrer leurs substances chimiques prévue par REACH.

Pour en savoir plus : http://www.uic.fr/en_quoi_consiste_REACH.asp

DEEE*, un bilan positif après trois ans de fonctionnement :

Selon le ministère de l'Écologie, sur la période 2006-2009, le taux de collecte de DEEE atteint 5,7 kg par habitant en 2009 (données provisoires), soit 1,7 kg de plus que l'objectif fixé par la directive DEEE (2002/96/CE).

Selon les chiffres du ministère, les performances de recyclage des DEEE ménagers varient entre 71 et 91% selon les catégories d'équipements concernés, des taux « conformes aux ambitions communautaires en la matière ». Toujours selon le ministère, la « plupart » des producteurs adhèrent aujourd'hui à l'un des éco-organismes agréés (Ecologic, Eco-systèmes, ERP et Recylum) et l'affichage de l'éco-contribution tout comme la reprise gratuite par les distributeurs d'un ancien appareil pour l'achat d'un nouvel équipement (reprise « un pour un ») sont effectifs.

* : *Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E).*

Produire de l'énergie grâce à la photosynthèse :

Les chercheurs du Centre de recherche Paul Pascal du CNRS, à Bordeaux, ont mis au point une biopile qui fonctionne à partir du glucose et du dioxygène (O₂), deux produits issus du processus de la photosynthèse par lequel les plantes convertissent l'énergie solaire en énergie chimique. Durant ce processus, en présence de lumière visible, le dioxyde de carbone (CO₂) et l'eau (H₂O) sont transformés en glucose et en dioxygène (O₂) dans une série complexe de réactions chimiques.

Cette biopile, présentée dans la revue américaine « Analytical Chemistry » publiée le 15 février 2010, est composée de deux électrodes modifiées avec des enzymes : la glucose oxydase (GOx) à l'anode et l'enzyme bilirubine oxydase (BOD) à la cathode.

Après avoir « implanté » cette pile dans un cactus, les chercheurs du CNRS ont pu suivre l'évolution de la photosynthèse in vivo en temps réel. Ils ont pu observer l'augmentation du courant électrique lorsque qu'une lampe est allumée et une diminution lorsque celle-ci est éteinte. Les chercheurs ont ainsi montré qu'une biopile implantée dans un cactus pouvait générer une puissance de 9 µW (microwatt) par cm².

Un dispositif à vocation médicale :

Si à très long terme, un tel dispositif pourrait contribuer à produire de l'énergie électrique « d'une façon écologique et renouvelable », l'objectif de ces travaux est avant tout médical. Dans ce cas, la biopile fonctionnerait alors sous la peau de façon autonome (in vivo) en puisant l'énergie chimique du couple oxygène-glucose naturellement présent dans les fluides physiologiques, explique le CNRS. Elle pourrait ainsi alimenter des dispositifs médicaux implantés, tels que, par exemple, des capteurs autonomes sous-cutanés mesurant le taux de glucose chez les patients diabétiques.

Veille réglementaire :

✓ **ENERGIE :**

Arrêté du 15 février 2010 modifiant l'arrêté du 23 avril 2008 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement à un réseau public de distribution d'électricité en basse tension ou en moyenne tension d'une installation de production d'énergie électrique (JO du 19 février 2010)

✓ **MINES ET CARRIERES :**

Décret n° 2010-152 du 17 février 2010 pris pour l'application de l'article 1599 quinquies B du code général des impôts instaurant une redevance minière en Guyane (JO du 19 février 2010).



Contact :

Georges Cuyssot - CCI de la Guyane

Chef de service Développement Durable

A la Direction du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Conseiller Environnement

Tél. : 0594 29 96 58 ; fax : 0594 29 96 59 ; e-mail : g.cuyssot@guyane.cci.fr